



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2024 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault est absent.

2024-11-624

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour par le retrait des sujets suivants:

- 9.7 Mandat au procureur - Construction sans permis - 2, rue Beth-Halevy.
- 9.18.3 Autorisation du conseil - Magie des lumières 2024.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

À cette occasion, une pétition est déposée par madame Sabrina DesOrmiers ayant trait à la vitesse excessive et dangereuse sur la rue du Chevrillard.

Également, une lettre est déposée par monsieur Denys Thibodeau relativement au nettoyage et à l'entretien régulier des fossés, des exutoires et des conduites pluviales dans le secteur de la rue Émile Nelligan.

2024-11-625

**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
- 1157, CROISSANT DESCARTES - ZONE R-1 253 - DOSSIER 2407-DM-504**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 1157, croissant Descartes sur le lot 2 108 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 253.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 6,89 mètres la marge avant entre le bâtiment situé au 1157, croissant Descartes et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,11 mètre, soit 1,57 % inférieure à la marge avant minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 253, appuyant sa décision sur les critères suivants :

1. la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement pour lequel on demande la dérogation, a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;
3. la dérogation demandée est considérée comme ayant un caractère mineur;
4. une demande de permis a été délivrée et les travaux ont été faits de bonne foi;
5. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;
7. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;
8. la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement;
9. la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte au bien-être général.

Adoptée

2024-11-626

PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2024 et celui de la séance extraordinaire du 24 octobre 2024, tels que soumis.

Adoptée

2024-11-627
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1440-009 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Projet de règlement RV-1440-009 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme et assurant sa conformité relativement au plan stratégique d'urbanisme pour le chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

2024-11-628
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-091 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-091 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage relativement au plan stratégique du chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

2024-11-629
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-026 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-026 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au plan stratégique du chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

2024-11-630
RÈGLEMENT RV-1565-2 - ADOPTION

ATTENDU la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), notamment ses articles 2, 4, 6, 62 et 64;

ATTENDU la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) notamment ses articles 6, 36 et 40;

ATTENDU la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (RLRQ, c. S-2.4);

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 24 octobre 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1565-2 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1565 sur le Service de sécurité incendie.

Adoptée

2024-11-631
RÈGLEMENT RV-1760 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1er octobre 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le Règlement RV-1760 décrétant l'acquisition d'une génératrice fixe pour l'aréna, la construction d'une entrée électrique et leur financement par emprunt, au montant de 800 000 \$.

Adoptée

2024-11-632
RÈGLEMENT RV-1764 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1er octobre 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter le Règlement RV-1764 décrétant l'acquisition de lampadaires décoratifs et un emprunt à cette fin, au montant de 3 500 000 \$.

Adoptée

2024-11-633
RÈGLEMENT RV-1765 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1er octobre 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le Règlement RV-1765 abrogeant le Règlement RV-1665.

Adoptée

2024-11-634
RÈGLEMENT RV-1355-2-18 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Camille Joli-Coeur donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1355-2-18 modifiant le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie en ce qui a trait à l'encadrement des véhicules récréatifs.

Le projet de règlement est déposé.

2024-11-635
RÈGLEMENT RV-1650-4 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1650-4 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement est déposé.

2024-11-636
RÈGLEMENT RV-1763 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1763 décrétant des travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue Doris-Lussier (tronçon II) et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

2024-11-637
DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 6 septembre au 10 octobre 2024.

Adoptée

2024-11-638
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - SEPTEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024 montrant un total des activités de 5 181 004,73 \$.

Adoptée

2024-11-639
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 8 octobre 2024 et révisée par le Service des finances le 16 octobre 2024, montrant un montant payable total de 694 666,63 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2024-11-640
RAPPORT FINANCIER INTÉRIMAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES - 1^{er} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024.

Adoptée

2024-11-641

ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 1ER NOVEMBRE 2024, AU MONTANT DE 4 673 000 \$ - ADJUDICATION

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

491 000 \$	3,60000 %	2025
431 000 \$	3,50000 %	2026
376 000 \$	3,55000 %	2027
391 000 \$	3,65000 %	2028
2 984 000 \$	3,70000 %	2029

Prix : 98,76900

Coût réel : 4,00914 %

2 BMO NESBITT BURNS INC.

491 000 \$	3,00000 %	2025
431 000 \$	3,00000 %	2026
376 000 \$	3,25000 %	2027
391 000 \$	3,50000 %	2028
2 984 000 \$	3,75000 %	2029

Prix : 98,61000

Coût réel : 4,02006 %

3 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

491 000 \$	3,65000 %	2025
431 000 \$	3,55000 %	2026
376 000 \$	3,55000 %	2027
391 000 \$	3,65000 %	2028
2 984 000 \$	3,70000 %	2029

Prix : 98,66800

Coût réel : 4,04065 %

4 LA BANQUE TORONTO DOMINION

491 000 \$	3,70000 %	2025
431 000 \$	3,60000 %	2026
376 000 \$	3,55000 %	2027
391 000 \$	3,70000 %	2028
2 984 000 \$	3,80000 %	2029

Prix : 98,97449

Coût réel : 4,04317 %

5 SCOTIA CAPITALAUX INC.

491 000 \$	4,25000 %	2025
431 000 \$	4,00000 %	2026
376 000 \$	4,00000 %	2027
391 000 \$	3,75000 %	2028

2 984 000 \$	3,75000 %	2029
Prix : 99,05000		Coût réel : 4,04980 %

6 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

491 000 \$	3,65000 %	2025
431 000 \$	3,50000 %	2026
376 000 \$	3,55000 %	2027
391 000 \$	3,70000 %	2028
2 984 000 \$	3,80000 %	2029
Prix : 98,84291		Coût réel : 4,07304 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt par la trésorière adjointe du procès-verbal de l'adjudication de la vente d'obligations au montant de 4 673 000 \$ suite à l'appel d'offres public du 22 octobre 2024 à la firme Financière Banque Nationale inc., conformément au Règlement RV-1072 adopté le 21 novembre 1995.

Adoptée

2024-11-642
CONSEIL - DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la conseillère Lori Doucet mairesse suppléante à compter du 6 novembre 2024, jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

2024-11-643
POLITIQUE CONCERNANT L'ALCOOL, LES DROGUES ET LES MÉDICAMENTS

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver la mise à jour de la Politique concernant l'alcool et les drogues et de modifier son titre par celui de Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments, révisée au 5 novembre 2024.

Adoptée

2024-11-644

ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BOISBRIAND – RENOUELEMENT - CONTRAT 2022-1950

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a lancé un appel d’offres en 2022 pour son contrat d’assurances collectives des employés de la Ville et a octroyé son contrat 2022-1950 à Beneva aux termes de la résolution 2022-07-369;

ATTENDU que l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) permet de reconduire le contrat sans demande de soumissions pour une période totale n’excédant pas 5 ans;

ATTENDU le rapport de renouvellement 2025 soumis le 27 septembre 2024 par la Société de comptables professionnels agréés Mallette;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De consentir au renouvellement de la police d’assurances collectives des employés de la Ville de Boisbriand avec Beneva, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, le tout selon les recommandations de la Société de comptables professionnels agréés Mallette.

Adoptée

2024-11-645

SOUSSIONS - ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES UTILITAIRES SPORTS (VUS) PLEINE GRANDEUR À VOCATION DE PATROUILLE DE POLICE - CONTRAT 2024-2232

ATTENDU qu’à la suite d’une demande de soumissions publique pour l’acquisition de deux Véhicules Utilitaires Sports (VUS) pleine grandeur à vocation de patrouille de police, la Ville a reçu l’offre suivante :

NOMS ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée 3000, rue Dessaulles Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2V8	165 117,96 \$

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 17 octobre 2024;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt d’une copie du procès-verbal d’ouverture des soumissions dressé en date du 1er octobre 2024.

D'accepter l'offre de Lussier Chevrolet Buick GMC Itée au montant de 165 117,96 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l'acquisition de deux Véhicules Utilitaires Sports (VUS) pleine grandeur à vocation de patrouille de police – Contrat 2024-2232.

Adoptée

2024-11-646
SOUSSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS À TITRE D'AUDITEUR DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2024, 2025 ET 2026 - CONTRAT 2024-2233

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de services professionnels à titre d'auditeur des états financiers consolidés pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. 124, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2B1
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l./LLP 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2300 Montréal (Québec) H3B 2K2
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. 600, rue de la Gauchetière Ouest, porte 2000 Montréal (Québec) H3B 4L8

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération suivant la loi, elles ont été évaluées par un comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 30 septembre 2024 et celle du Service des finances du 25 octobre 2024;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 18 septembre 2024 ainsi que d'une copie du rapport du comité de sélection du 30 septembre 2024.

D'accepter l'offre de Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. au montant de 262 717,88 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour le contrat de services professionnels à titre d'auditeur des états financiers consolidés pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 – Contrat 2024-2233.

Adoptée

2024-11-647

**OFFRE DE SERVICES ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE
ACCUMULÉ - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À NIVEAU DE
LA DESCENTE DE BATEAUX - CONTRAT 2024-2229**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de services professionnels pour la mise à niveau de la descente de bateaux;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 9 octobre 2024;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accepter l'offre de EFEL Experts-conseils inc. au montant de 104 857,20 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de services professionnels pour la mise à niveau de la descente de bateaux - Contrat 2024-2229.

D'approprier la somme de 20 800 \$ au surplus libre accumulé.

Adoptée

2024-11-648

FRAIS ACCESSOIRES - CONTRAT 2019-1714

ATTENDU que le contrat 2019-1714 pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la Ville pour une période de cinq ans a été octroyé aux termes de la résolution 2019-10-536 à l'entreprise RCI Environnement, division WM Québec inc.;

ATTENDU que les collectes des déchets excédentaires suite aux inondations du 9 août 2024 ont occasionné un dépassement des quantités prévues au contrat;

ATTENDU qu'un montant supplémentaire, évalué à 157 122,65 \$ toutes taxes comprises, est nécessaire pour le paiement de ces collectes;

ATTENDU que ce montant dépasse le montant du seuil de la délégation de pouvoir inscrit au Règlement RV-1497 de la Ville de Boisbriand et qu'une résolution est requise afin d'autoriser ces frais;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le paiement de la somme de 157 122,65 \$, toutes taxes comprises, payable à l'entreprises RCI Environnement, division WM Québec inc, à titre de frais accessoires pour les collectes des déchets excédentaires occasionnées par les inondations du 9 août 2024 - Contrat 2019-1714.

Adoptée

2024-11-649

VENTE DU LOT 2 504 242 DU CADASTRE DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser la vente à madame Diane Jean et monsieur Claude Petit du lot 2 504 242 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Bossuet, d'une superficie approximative de 278,7 mètres carrés, pour la somme de 21 600 \$ plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de la promesse d'achat du 25 octobre 2024.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-11-650

ACQUISITION D'UN FRAGMENT DE L'OEUVRE LA SAGESSE DES LIVRES

ATTENDU la résolution numéro 2023-01-10 adoptée par l'assemblée de la MRC de Thérèse-De Blainville (ci-après nommée la « MRC ») lors de la séance du mois de janvier 2023 afin de reporter la réalisation du projet de création d'une œuvre d'art à partir de livres élagués ainsi que la totalité de son budget prévu en 2023;

ATTENDU la résolution No 2023-07-142 adoptée par le conseil de la MRC lors de l'assemblée du mois de juillet 2023 afin d'autoriser la signature du contrat de commande d'œuvre artistique et d'exposition convenu entre madame Suzanne Ferland-Lafrenière et la MRC (ci-après nommé le « Contrat ») dans le cadre du Concours d'art public 2023 – Création d'une œuvre d'art à partir de livres élagués, portant le numéro de référence MRC-TDB-2023-01 (ci-après nommé l'« Œuvre »);

ATTENDU que l'ensemble des sommes prévues au Contrat ont été versées par la MRC, notamment pour la rémunération de l'Artiste et la contrepartie financière de la création de l'Œuvre;

ATTENDU que l'Œuvre a été fragmentée en huit (8) morceaux, et que chacun desdits fragments a été livré et installé au sein du siège social de la MRC de Thérèse-De Blainville et chacun des lieux d'expositions des sept (7) villes constituantes, le tout dans le respect des obligations et conditions prévues au Contrat;

ATTENDU que la MRC et ses sept (7) villes constituantes peuvent individuellement signer un contrat d'acquisition avec l'Artiste afin d'acquérir le fragment affecté à cette dernière de l'Œuvre pour l'exposition sur son territoire, cela sans frais supplémentaires;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand souhaite acquérir le fragment de l'Œuvre pour des fins d'exposition pour une période minimale d'un (1) an;

ATTENDU qu'après la période minimale d'un (1) an de conservation du fragment, la MRC pourra user de son droit de préemption afin d'acquérir un autre fragment

de l'une ou plusieurs de ses villes constituantes suivant l'intérêt de séparation de cette ou ces dernière(s);

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser l'acquisition du fragment destiné à la Ville de Boisbriand dans le cadre de l'oeuvre La sagesse des livres, le tout sans frais supplémentaires reliés à l'acquisition.

D'autoriser la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-11-651
TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ - RENOUVELLEMENT DU
CONTRAT DE MEMBRE POUR L'ANNÉE 2025

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet de contrat de membre utilisateur avec Tricentris, la Coop de solidarité, pour la période débutant le 1er janvier 2025, renouvelable annuellement.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-11-652
PLATEFORME NUMÉRIQUE PARTAGE CLUB - SIGNATURE D'UNE
ENTENTE DE SERVICES AVEC TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet de contrat de service entre la Ville de Boisbriand et Tricentris, la coop de solidarité, pour l'utilisation de l'application et des services de Partage Club pour une durée de 1 an, se terminant le 21 juillet 2025.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-11-653

ÉCHANGE DE SERVICES EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SINISTRES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DE MONTCALM

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet d'entente avec la Municipalité régionale de comté de Montcalm ayant trait à l'échange de services en matière de protection contre les incendies et les sinistres pour une période de cinq ans.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-11-654

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MARINGOUINS ET DES MOUCHES NOIRES PIQUEUSES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'OCTROI EN COMMUN D'UN CONTRAT DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2026

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver le projet d'entente avec les Villes de Bois-des-Filion, Lorraine et Rosemère en vue de l'octroi en commun d'un contrat pour le contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 2025.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-11-655

SUPPRESSION DE DOSSIERS INACTIFS DEPUIS PLUS DE 7 ANS DANS LES PLATEFORMES SPORTPLUS ET WORKFLOW

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder l'amnistie des frais dans les dossiers des membres et clients des plateformes SportPlus et Workflow inactifs depuis plus de 7 ans.

D'autoriser la suppression des dossiers des membres et clients inactifs des plateformes SportPlus et Workflow depuis plus de 7 ans.

D'accorder, entre le 1er janvier et le 31 mars de chaque année à compter de l'an 2025, l'amnistie des frais dans les dossiers des membres et clients inactifs des plateformes SportPlus et Workflow depuis plus de 7 ans.

D'autoriser la suppression, entre le 1er janvier et le 31 mars de chaque année à compter de l'an 2025, des dossiers des membres et clients inactifs des plateformes SportPlus et Workflow depuis plus de 7 ans.

Adoptée

2024-11-656
DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - FÊTE NATIONALE 2025

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De présenter une demande d'aide financière auprès de Patrimoine canadien et du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale 2025.

De désigner madame Isabelle Gauthier, régisseuse Vie culturelle, mandataire de ce dossier.

Adoptée

2024-11-657
CARTE CITOYENNE ET CARTE NON-RÉSIDENT

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De remplacer le nom de la carte-loisirs par celui de carte citoyenne.

De nommer la carte des visiteurs non-résident « carte non-résident ».

Adoptée

2024-11-658
PRÊT DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COLLECTES DE SANG PAR HÉMA-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accorder à Héma-Québec l'utilisation sans frais de la Maison du citoyen et Place de la culture et du Centre communautaire pour la tenue des collectes de sang prévues aux dates suivantes :

- mardi 28 janvier 2025, de 13 h à 20 h
- lundi 12 mai 2025, de 9 h 30 à 16 h 30
- mercredi 27 août 2025, de 13 h à 20 h
- jeudi 20 novembre 2025, de 9 h 30 à 16 h 30

D'offrir gratuitement le soutien logistique à l'organisation de cet événement.

Adoptée

2024-11-659

BIBLIOTHÈQUE DE BOISBRIAND - VENTE DE LIVRES USAGÉS EN 2025

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser la vente de livres usagés à la bibliothèque aux périodes suivantes et d'en verser les profits aux bénéficiaires désignés, à savoir :

- du 21 février au 2 mars 2025, au profit du Service d'entraide Le Relais;
- du 6 au 15 juin 2025, au profit de la Maison Parenfant;
- lors de la journée « La biblio s'éclate », au profit de la Maison des mots des Basses-Laurentides, groupe d'alphabétisation populaire, partageant une mission commune à la bibliothèque;
- du 21 au 30 novembre 2025, au profit du Service d'entraide Le Relais.

Adoptée

2024-11-660

AUTORISATION DU CONSEIL - LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS POUR MOISSON LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser l'organisme Moisson Laurentides à tenir deux points de collecte dans le cadre de l'événement « La Grande Guignolée des médias » le jeudi 5 décembre 2024, aux emplacements suivants :

- face au 4141, boulevard de la Grande-Allée, de 6 heures à 18 heures;
- à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la montée Sanche, de 6 heures à 21 heures.

Adoptée

2024-11-661

PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX - 274, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

ATTENDU que les conditions préalables au versement d'une aide financière prévues au Règlement RV-1700 sur le programme municipal d'aide financière pour la protection, la transmission et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux ont été respectées;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 47 918,75 \$ en vertu du Règlement RV-1700 sur le programme municipal d'aide financière pour la protection, la transmission et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux, pour les travaux ayant été effectués sur la propriété située au 274, chemin de la Grande-Côte dans la zone P-3 220 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

2024-11-662
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - SEPTEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2024 montrant un total mensuel de 4 751 273 \$ et un cumulatif annuel de 33 199 963 \$.

Adoptée

2024-11-663
APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - LES BOISÉS DION - 7376, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 octobre 2024 portant le numéro R-24-CU-5005, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7376, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation préparé par Exode architectes inc., daté du 10 septembre 2024;
- plan d'architecture préparé par Exode architectes inc., daté du 10 septembre 2024;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 12 septembre 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 15 septembre 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ visant à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2024-11-664

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) - LES BOISÉS DION - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 octobre 2024 portant le numéro R-24-CU-5004, la modification du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) du projet Les Boisés Dion situé dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et portant le numéro de projet 30921501.

Adoptée

2024-11-665

RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS D'OCTOBRE 2024

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 octobre 2024.

Adoptée

2024-11-666

EMBAUCHES - JOURNALIERS-CHAUFFEURS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'embaucher monsieur Francis Nadon au poste syndiqué auxiliaire de journalier-chauffeur, sur le quart de semaine au Service des travaux publics à compter du 11 novembre 2024.

D'embaucher monsieur Olivier Bourque au poste syndiqué auxiliaire de journalier-chauffeur, sur le quart de semaine au Service des travaux publics à compter du 12 novembre 2024.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

Adoptée

2024-11-667

EMBAUCHES - SUPERVISEUR PLATEAUX SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS ET JOURNALIER-COMMISSIONNAIRE AU SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'embaucher madame Mégan Roch au poste syndiqué régulier à temps complet de superviseur plateaux sportifs et récréatifs au Service des loisirs à compter du 10 novembre 2024.

D'embaucher monsieur Sylvain Guérette au poste syndiqué auxiliaire de journalier-commissionnaire au Services des loisirs à compter du 11 novembre 2024.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

Adoptée

2024-11-668

COMITÉ DE SÉLECTION - EMBAUCHE À LA DIRECTION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DÉSIGNATION DES MEMBRES

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De désigner la mairesse Christine Beaudette et les conseillers Daniel Kaeser et Jonathan Thibault, membres du comité de sélection pour le choix d'un candidat à la direction du Service des travaux publics.

De désigner la conseillère Lori Doucet, substitut en cas d'absence de l'un des membres de ce comité de sélection.

Adoptée

2024-11-669

CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ - MODIFICATION

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver le changement de la date du début du congé à traitement différé de madame Édith Barrière, régisseuse au Service des loisirs, la faisant passer du 4 janvier 2025 au 3 février 2025 pour une durée d'un an, conformément aux dispositions du Manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-11-670

**MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU
PERSONNEL CADRE - MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la mise à jour du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

2024-11-671

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE
NUMÉRO 18 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 18 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à divers ajustements.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-11-672

**SIGNALISATION - PROLONGEMENT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT
INTERDIT SUR LA RUE DESCARTES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prolonger la zone de stationnement interdit du côté sud de la rue Descartes jusqu'au croissant Descartes, du lundi au vendredi du 15 août au 23 juin, de 7 h à 16 h 30.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2024-11-673

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - DÉSIGNATION DES MEMBRES
CITOYENS**

ATTENDU les résolutions 2022-06-350, 2023-12-747, 2024-07-430 et 2024-08-496 désignant des citoyens à titre de membres des comités et commissions;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à la désignation des membres de la Commission de l'environnement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De nommer les citoyens suivants à titre de membres de la Commission de l'environnement selon le terme indiqué pour chacun d'eux, en remplacement de toute nomination antérieure, à savoir :

Fin du mandat en juin 2025 :

- Mark McKenna

Fin du mandat en juin 2026 :

- Lise Marcotte
- Nathalie Gendron
- Jason Laframboise
- Charlotte Veillette-Cloutier

Adoptée

2024-11-674

ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - PROGRAMME D'ASSURANCE ASSUMÉE PAR LA VILLE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver la liste des organismes à but non lucratif qui bénéficient du programme d'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances des biens et de la responsabilité civile générale, responsabilité des administrateurs et dirigeants et pour l'assurance accident des bénévoles, pour la période du 30 novembre 2024 au 30 novembre 2025, à savoir :

Organismes culturels :

Le Club philatélique Les Timbrés de Boisbriand
Club photo de Boisbriand inc.
Ligue d'Improvisation Majeure classique de Boisbriand
La Troupe des Vagabonds de Boisbriand

Organismes communautaires :

Les Pionniers de Boisbriand
Services d'Entraide « Le Relais »
Ligue de sacs de sable et de pétanque de Boisbriand
Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand inc.
Maison Parenfant des Basses-Laurentides inc.

Organismes sportifs :

Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte-Thérèse
Association de hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse
Karaté Shubukan Canada inc.

Modifiée par la
résolution
2025-01-066
adoptée à la
séance
ordinaire du
21 janvier 2025

D'assumer le montant de la prime de base par organisme de 543,52\$, incluant les frais et les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

D'autoriser les organismes suivants à bénéficier du programme d'achat, à la condition d'en assumer la prime, les frais et les taxes, à savoir :

ABCB

Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral inc.

Ligue amicale de sports pour adultes

Les patriotes 60 +

Félin Parmi nous

Le Petit Théâtre du Nord

Mesures alternatives des Basses-Laurentides

Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville

Pôle bioalimentaire de la fiducie agricole de Boisbriand

Adoptée

2024-11-675

RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME - CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE FAUBOURG

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De confirmer la reconnaissance de l'organisme Centre de prévention Suicide Faubourg comme organisme communautaire régional et mandater le Service des loisirs afin de mandater un répondant municipal et offrir le support requis.

Adoptée

2024-11-676

AIDE FINANCIÈRE 2024 - CHALET COMMUNAUTAIRE DE L'ÎLE DE MAI

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accorder une aide financière à l'association Chatel communautaire de l'Île de Mai au montant de 2 500 \$ pour l'année 2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2024-11-677

AIDE FINANCIÈRE - SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS - PANIERS DE NOËL 2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accorder une aide financière à l'organisme Services d'entraide Le Relais au montant de 2 000 \$ pour la distribution de paniers de Noël, provenant des revenus générés par la récupération et le recyclage de métaux des employés du Service des travaux publics.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 01 149 34 000.

Adoptée

2024-11-678

AIDE FINANCIÈRE 2024 - OPÉRATION NEZ ROUGE LAVAL - BASSES-LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accorder une aide financière à l'organisme Opération Nez Rouge Laval - Basses-Laurentides au montant de 500 \$ pour la campagne 2024 dans le but de supporter l'organisation et l'encadrement des bénévoles.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2024-11-679

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES ORGANISMES SPORTIFS - SAISON AUTOMNE-HIVER 2024-2025

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder une subvention aux organismes sportifs locaux suivants pour soutenir l'offre de services pour la saison automne-hiver 2024-2025 :

- 22 700 \$ à l'Association de hockey mineur de Boisbriand / Sainte-Thérèse;
- 2 860 \$ à l'Association de sport et du plein air de Saint-Eustache (pour l'Association de ringuette Saint-Eustache-Boisbriand);
- 12 500 \$ à l'organisme Patinage des Mille-Îles.

Adoptée

2024-11-680

ADHÉSION 2024-2025 - TÉLÉVISION DES BASSES-LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De renouveler l'adhésion de la Ville à l'organisme Télévision des Basses-Laurentides (TVBL) à titre de membre institutionnel au montant de 200 \$ sans taxes applicables pour la période 2024-2025

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

2024-11-681

ADHÉSION 2024-2025 - PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES LAURENTIDES (PREL)

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De renouveler l'adhésion de la Ville à l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) au montant de 25 \$ pour la période 2024-2025.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

2024-11-682

ADHÉSION 2025 - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De renouveler l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 19 592,33 \$ toutes taxes comprises pour l'année 2025.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

2024-11-683

CONTESTATION DE L'AVIS D'AUGMENTATION 2025 - PG SOLUTIONS

ATTENDU que PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la Ville de Boisbriand ainsi que pour plusieurs villes et municipalités du Québec;

ATTENDU que PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec;

ATTENDU que PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022;

ATTENDU les coûts de modernisation de la suite financière qui inclut notamment les modules de paie, de taxation, des comptes payables et de comptabilité, qui étaient de l'ordre de 20 % en 2022 et indexés depuis;

ATTENDU qu'à ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100 %;

ATTENDU le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière;

ATTENDU que la hausse minimale imposée par PG est de l'ordre de 6,7 % à compter du 1er janvier 2025;

ATTENDU que cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

ATTENDU que la Ville désire respecter la capacité de payer de ses contribuables;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De contester l'avis d'augmentation 2025 pour le Contrat d'entretien et soutien des applications (CESA) transmis par PG Solutions le 27 août 2024 et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation.

De s'opposer au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions par une facturation additionnelle aux villes et municipalités.

De demander aux villes et municipalités du Québec de participer à l'élan de contestation par l'adoption de cette résolution lors de leur prochaine séance de conseil et de l'acheminer à PG Solutions et à leur MRC.

De demander au gouvernement du Québec de réglementer les augmentations émises par les compagnies ayant des monopoles ou des quasi-monopoles dans la fourniture de biens et services aux municipalités.

Adoptée

2024-11-684

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Attendu que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

Attendu que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

Attendu que cette semaine se tient sous le thème « Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement »;

Attendu que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs:

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;

- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

Attendu que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont un donc impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

Attendu que les municipalités, comme gouvernement de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

Attendu que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De proclamer la semaine du 18 au 24 novembre 2024, Grande semaine des tout-petits, qui se déroule sous le thème des disparités territoriales et sociales et souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

De procéder à la levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits le 18 novembre prochain, qui marquera le début des festivités.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2024-11-685

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De lever la séance à 21 h 10.

Adoptée